

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Jeu La Quête des Tribus

Article 1 : Organisation

La SARL KOALA au capital de 49 350 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 35 Avenue du Général de Gaulle 69110 Sainte Foy-lès-Lyon, immatriculée sous le numéro RCS Lyon 442 131 538, organise un jeu avec obligation d'achat réservé aux porteurs d'un titre d'entrée du 11/06/2016 au 27/11/2016 sur le parc de Lyon Ste Foy et du 11/06/2016 au 02/11/2016 sur le parc Lyon Albigny.

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat.

Toute personne mineure participant à ce Jeu-Concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander la preuve de cette autorisation à tout moment du déroulement du Jeu-Concours, notamment lors de l'envoi des dotations et pourra annuler la participation d'un joueur mineur dont le représentant légal ne validerait pas la participation.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Pour Participer au jeu de la Quête des Tribus, il suffit de :

- 1- Une fois sur le parc rendez-vous sur l'application <http://www.cityaventure.com/quete-des-tribus/> à l'aide de votre tablette ou de votre smartphone. Une tablette est à votre disposition sur le parc.
- 2- Créez-vous un compte et lancez le jeu.
- 3- Réalisez les différentes attractions de votre mode de jeu, poinçonnez votre grille de jeu et rendez-vous au révélateur de jeu pour découvrir les lettres du code secret.

- 4- Rendez-vous de nouveau sur l'application <http://www.cityaventure.com/quete-des-tribus/> et saisissez les lettres afin de trouver le mot final le plus rapidement possible.
- 5- Votre score s'affiche en direct sur l'application.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant du jour sera contacté par mail suite à la création de son compte afin de récupérer ses coordonnées pour l'envoi postal du lot à l'adresse de son choix. Une adresse mail erronée ne nous permettra pas de rentrer en contact avec le gagnant, son lot sera alors perdu et non remis en jeu. Le classement du jour est consultable sur l'adresse mail suivante : [http://www.cityaventure.com/quete des tribus/](http://www.cityaventure.com/quete_des_tribus/) rubrique « classement ».

ARTICLE 5 – DOTATION

1 entrée est à gagner sur chaque parc chaque jour d'ouverture au public. Le vainqueur gagnera soit 1 entrée Grand'Evasion d'une valeur nominale de 23,90€ s'il mesure plus de 1.30m, soit 1 entrée P'tite Escapade d'une valeur nominale de 15,90€ s'il mesure moins de 1.30m. Le dernier jour du jeu le participant avec le plus grand score gagnera un Pass Annuel donnant un accès illimité aux 2 parcs City Aventure, pour une durée de 1 an à compter de la date de fin du jeu. Chaque Pass est nominatif. Pour chaque entrée avec le Pass Annuel, une entrée détente à -50% est proposée à l'accompagnateur de votre choix.